



CONSEIL DE SIVOS

Jeudi 11 Janvier 2024

à 18h30

Présents : Messieurs BOIZUMAULT, GANTHY, TEXIER, COVELA RODRIGUEZ, PERTUS.

Madame CHENU

Secrétaire de séance : M. GANTHY

Ordre du jour :

- Délibération : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024
- Délibération : Demande de subvention DETR-DSIL, construction du nouveau groupe scolaire
- Questions diverses

Ouverture de séance

1. Approbation du PV du 20/11/2023

Vote : Tous pour

2. Délibération : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Vote : Tous pour

3. Délibération : Demande de subvention DETR-DSIL, construction du nouveau groupe scolaire

Suite à la validation en conseil syndical du 19 janvier 2023 du projet de construction en 4 tranches fonctionnelles, et pour un montant total de 4 142 377,63 euros

- Tranche 1 – VRD + Gros Œuvre – 1 502 503,75 euros
- Tranche 2 – Ecole Maternelle – 1 521 671,38 euros
- Tranche 3 – Ecole Élémentaire – 714 552,50 euros
- Tranche 4 – Aménagements – 403 650,00 euros.

Monsieur le Président du SIVOS François Rabelais explique aux membres du Conseil Syndical que dans le cadre des demandes de subventions, il convient de déposer une demande de subvention DETR auprès de l'Etat.

Le montant de la tranche 2 est : 1 521 671,38 euros
La décomposition par superficie et par coût est jointe en annexe.
Le descriptif du montage financier est joint en annexe.

Vote : Tous pour

4. Questions diverses

Messieurs Boizumault et Ganthy informent de leur rencontre avec Monsieur Marc Djedir en charge d'audits sur des projets Energie. L'objectif de cette rencontre était de demander une étude d'installation de panneaux photovoltaïques sur la future école. Le principe serait de fournir l'énergie nécessaire pour une autoconsommation en électricité. En période de vacances d'été, le surplus pourrait être revendu.

Monsieur Boizumault indique qu'il faut constituer une commission d'appel d'offres pour la construction de l'école. Cette commission sera constituée de 4 membres titulaires dont le Président et de 4 membres suppléants. Le Président peut inviter des personnes sous son autorité (secrétaire, architecte, ,...). Monsieur Boizumault propose que cette commission se compose donc de 2 titulaires et 2 suppléants de Taillebourg et de 2 titulaires dont le Président et de 2 suppléants d'Annepont.

Mrs Boizumault et Ganthy ont rencontré le responsable du Super U de ST SAVINIEN pour travailler l'approvisionnement de la cantine. Le magasin livrera deux fois par semaine avec un camion frigorifique.

Monsieur Boizumault informe que le maire de Grandjean a demandé qu'une réunion soit organisée entre Grandjean et le SIVOS afin de parler de l'avenir de la carte scolaire locale. Monsieur Boizumault suggère de contacter l'Adjoint au Directeur Académique et l'Inspecteur de notre circonscription afin de leur demander un accompagnement administratif.

M. Texier indique qu'il y avait une fuite au niveau du toit de la cantine et que le plombier est intervenu sur la zinguerie.

Concernant le relevé de voirie pour l'accès à la nouvelle école, M. Texier précise qu'il sera effectué par Synergéo et sera pris en charge par la commune de Taillebourg.

M. Ganthy informe que la consommation d'électricité de la salle des fêtes pour 2023 est de 32862kw.

La séance est levée à 19h30